



## **MEPRIS DE LA JUSTICE PRUD'HOMALE Annulation et report des audiences dans plusieurs mois. Inacceptable pour les syndicats.**

Le Conseil des Prudhommes de la Haute-Marne est confronté à des problèmes de fonctionnement au niveau de son greffe à la suite de différentes absences de Personnel : maladie, affectation annulée, congés Covid, ect...

Plutôt que de rechercher en urgence des renforts indispensables à cette situation, les autorités judiciaires ont imposé – sans même une concertation préalable avec les Président et vice-Président du Conseil – l'annulation des audiences fixées au calendrier des prochains mois et de les reporter à l'automne en fonction d'un nouveau planning d'audiences restreint, alors que ces modifications auraient nécessité la tenue d'une Assemblée Générale et au mépris de la Justice Prud'homale.

C'est inacceptable pour les nombreux salariés qui attendent des décisions de justice pour réparer les préjudices qu'ils ont subi.

C'est inacceptable au regard du service public de la justice qui est une fois de plus mis à mal par des considérations budgétaires obsessionnelles ...

C'est inacceptable alors que les pouvoirs publics présentaient la réforme des tribunaux judiciaires avec la création du Tribunal Judiciaires (TJ) comme la panacée d'un regroupement et d'une mutualisation des moyens de greffe notamment pour une plus grande efficacité.

Encore un bel exemple d'enfumage ...

C'est encore plus inacceptable puisque les nouvelles requêtes introduites ne seront traitées que dans de nombreux mois et que les audiences de référé ne sont même pas maintenues dans les prochains mois.

Dans ce contexte, on peut aussi s'interroger sur le sort des 200 dossiers qui étaient en cours de procédure ou même en délibéré au 31/12/2020, alors même que la durée et la résolution des dossiers de première instance a dépassé la durée moyenne de 24 mois.

Enfin l'entreprise de démolition de l'institution prud'homale risque de se poursuivre alors qu'un décret du Ministère de la Justice prévoit la suppression d'un nombre impressionnant de conseillers pour la Hte Marne qui passerait de 74 (Salariés et Employeurs) à.....42 toutes sections confondues.

La situation ne risque pas de s'améliorer...

Les OS refusent totalement cet engrenage destructeur de la justice sociale et demandent aux autorités judiciaires tant locales qu'auprès de la Cour d'Appel de Dijon (dont le CPH de Chaumont relève) :

- de renforcer sans délai les effectifs du Greffe du CPH,
- de rétablir le calendrier des audiences pour les prochains mois.
- d'intervenir pour le maintien du nombre de conseillers prudhommes dont le Conseil de Chaumont a besoin pour fonctionner efficacement.

Chaumont, le 26 avril 2021.